

## Que deviennent nos libertés ? Inquiétude(s) et espérance.

### Propos de philosophe

Il m'est demandé une relecture subjective de ces journées intenses. Je la ferai en philosophe : je tenterai de trouver un fil conducteur à l'ensemble des propos tenus à partir de points de vue très différents ; un ordre qui est le mien, qui ne s'impose pas à tous, mais veux vous inciter à entreprendre votre propre mise en ordre. Je ne vous apprendrai donc rien de neuf (à la différence de toutes les interventions de cette semaine) mais vous suggérerai de tisser votre propre fil directeur, en réaction à celui que je propose.

#### 1° Avec quoi je pars de ces journées :

De multiples sensations fortes :

- le film de Mélusine et la multiplicité des définitions de la Liberté obtenues au cours de son périple à moto ; surtout celle des femmes du Népal, libérées de leur statut de membre d'une caste inférieure ; et celle des femmes libérées de leur mari (une question posée au « mec » que je suis).
- La vie de Blessing et sa libération qui est « de pouvoir penser à moi ».
- Un atelier où était évoqué l'asservissement des personnes âgées aux règles de sécurité engendrées par la peur et l'inexpérience de cette pandémie.
- Les multiples contraintes dont la presse doit se libérer (violences de la police – mais aussi de militants égarés ; violence plus feutrée des groupes financier, des actionnaires ; contrainte des médias sociaux cantonnés dans l'immédiat de l'émotion) que seules des chartes éthiques, des principes clairs, des institutions peuvent contrer ; et inversement l'appel d'un handicapé visuel à une presse qui devrait prendre en compte ce handicap.
- La submersion de Hong-Kong par l'État chinois et l'appel à une liberté que ne verront sans doute pas les militants actuels.
- Notre société dépendante du numérique, de la manipulation de ses propres désirs et de ses instincts dans un but purement commercial.
- Dans les Églises, la foi libératrice retournée en asservissement à un rituel, à un pouvoir clérical.
- La nécessité d'un État de droit qui prenne en compte les libertés individuelles, même dans les cas où un état d'exception est indispensable pour faire face aux urgences terroristes ou sanitaires.

#### 2° Libérations et Liberté

La question a été posée le premier jour : était-il judicieux de parler au pluriel de « Libertés ». A cette question, j'ai trouvé une réponse dans un livre prêté par l'une d'entre vous (Hannah Arendt, *La liberté d'être libre*), réponse qui me permet d'organiser toutes ces impressions fortes emmagasinées : il est utile de distinguer « libérations » et « Liberté ».

##### a) Libérations

- révolte : chacun vit à différents moments de son existence des expériences fondatrices : notamment celle de la révolte contre un intolérable (on ne sait pas pour quoi on se révolte, mais on sait contre quoi ; on vit un intolérable qui est en même temps une exigence : « plus jamais ça »). Cette expérience, ce n'est pas moi qui la produis, elle me vient de l'extérieur, elle s'impose à moi. Elle est une expérience de « transcendance » (au sens donné hier à ce mot par Mark Hunyadi : une transcendance non pas d'une personne ou d'un Dieu – mais plus généralement la transcendance de quelque chose qui s'impose à moi sans que je l'aie

choisi – ce n'est pas un effet de ma volonté toute puissante) (en d'autres occasions, on pourra dire aussi que, comme la révolte, l'émerveillement est une expérience de transcendance).

- son expression : presque spontanément et presque toujours, cette révolte s'exprime. Et la mise en mots permet de rattacher cette révolte à une cause plus générale : « il faut défendre la cause des femmes : la liberté à Hong-Kong est en péril, ... ». Cette énonciation permet de partager à d'autres ce qui était intime, de l'objectiver. Cette énonciation pointe des libérations indispensables. Mais cela permet ainsi de les passer au crible de l'acceptation sociale : sont-elles justifiées ? Est-il raisonnable de se révolter ? Et mettre en mots cette révolte est ce qui nous fait humains, à la fois passionnés et raisonnables.

- inconvénients : j'en retiens trois :

- 1° La libération est toujours négative : on sait ce qu'on ne veut pas, mais on ne sait pas ce qu'on veut ; si elle n'était que libérations, la Liberté serait toujours limitée à notre situation actuelle, que l'on refuse.
- 2° Cela ouvre un travail infini : les libérations nécessaires que la vie nous présente sont en nombre illimité. La dignité humaine n'est jamais totalement respectée, la sécurité n'est jamais totale, les peurs renaissent constamment.
- 3° La révolte est toujours en retard sur les événements : ce sont eux qui nous mènent et conditionnent l'action. Il faut donc toujours rester en éveil (on a cité la phrase de Montesquieu : « la servitude commence toujours par le sommeil ») (mais que l'événement nous mène ne devrait pas déranger un chrétien dont la foi est basée sur un événement).

b) Liberté. C'est pourquoi la Liberté est cherchée au-delà des multiples libérations. La Liberté est instituée comme une « valeur » universelle, un désir qui émerge des différentes libérations (s'en inspire et doit s'en inspirer – j'y reviendrai en conclusion), mais avec une exigence de dépassement, de constance : à la différence des libérations multiples, l'idéal de Liberté est

- 1° positif, mobilisateur (Kenneth et Jessica de Hong-Kong savent que leur exigence de libération du pays est pour une autre génération, mais ils n'en sont pas moins mobilisés), enthousiasmant (les mouvements populaires sont faits au nom de cet idéal) ;
- 2° unifié par un principe unique qui sert de guide, inspirant les actions qui peuvent être très diverses ; sans doute répartissons-nous avec le Droit cette Liberté en divers domaines (liberté d'expression, d'aller-et-venir, de culte,...), mais c'est une seule Liberté qui se décline en champs divers.
- 3° orienté vers le futur ou au moins vers une situation qui soit sensée. Une situation qui permette l'espérance dont parle notre titre de l'Université d'été – si du moins on reprend l'adage attribué à Vaclav Havel : « L'espérance n'est pas la certitude que ce sera mieux demain, mais l'assurance que quelque chose a du sens aujourd'hui ».
- Institution. Une conséquence en découle : le passage par l'institution (on l'a vu de multiples fois au cours de ces journées : pour assurer la liberté face au numérique, il faut une loi européenne maîtrisant les GAFAM ; Julia Cage prépare une loi sur la presse ; *Ouest-France* a établi une charte éthique ; les participants évoquaient une loi rendant le vote obligatoire pour diminuer l'abstention, ou des textes permettant de lutter en faveur de l'écologie. Plus généralement, Céline Spector rappelait les positions de Montesquieu et de

Benjamin Constant en faveur d'un État de droit, « moyen » des libertés individuelles ; et Tristan Storme poussait l'analyse jusqu'à l'institutionnalisation d'états d'exception qui devaient assurer la liberté, même dans les situations extrêmes du terrorisme ou de la pandémie). L'institution (et par là j'entends toute mise en forme que ce soit par un État, par une Collectivité territoriale, un syndicat, une association, voire un structure ou un bâtiment, ...) est apparue comme un élément nécessaire de la Liberté.

Mais les mêmes intervenants ont utilisé de multiples fois les expressions *crise*, *contradiction*, *tension* pour parler de l'institution face à la Liberté. L'institution serait-elle un problème autant qu'une solution ?

### c) Apories

Pour analyser ces crises, contradictions, ou tensions, je parlerai d'*apories*, désignant par ce terme philosophique des situations dont on ne peut évacuer la contradiction : la contradiction leur est inhérente ; même si les institutions diverses sont des moyens nécessaires à la Liberté, elles sont aussi par définition opposées à la Liberté. Je classe ces apories en 4 (ou 6) aspects :

#### Aporie 1 : une institution qui libère ?

- Montesquieu définissait la Liberté (nous a rappelé Céline Spector) comme « l'opinion que l'on a de sa sécurité, c'est une tranquillité d'esprit ». Mais quelle institution procure cette Liberté là ? Si c'est une opinion, un sentiment, ils peuvent être produits par des régimes autoritaires qui assurent la sécurité sans liberté (les démocraties y excellent et Mark Hunyadi rappelait que cette sécurité était la garantie avancée par les fournisseurs d'accès internet en lieu et place de la Liberté)
- Plutôt, la véritable Liberté consiste à ce que chacun soit autonome (*autonome*, au sens originel du terme, veut dire : capable de décider par soi-même de ce qui est Bien, de ce qui est sensé, quitte à assumer éventuellement une loi proposée par une institution). Mais l'autonomie de quelqu'un n'est pas mesurable, n'est pas décelable : ai-je posé cet acte de façon autonome, au-delà des influences, des contraintes ? : Autrui ne peut le dire de façon décisive – et même pas moi ... (la liberté du 'consentement libre' exigé lors d'un traitement médical ne peut être totalement vérifiée). Comment alors vérifier qu'une institution libère ses membres ? Elle les conditionne, elle les contraint assurément, mais on ne peut assurer qu'elle les libère !
- si chacun mesure l'institution à SA liberté, les droits subjectifs ou l'utilité individuelle deviennent le critère de l'institution, et l'institution ne vaut que par le contrat passé avec chacun – ce que dénonçait Mark Hunyadi comme un reste de nominalisme dans le monde moderne. La dimension sociale des problèmes est alors secondaire (comme elle l'est actuellement à propos de l'euthanasie), seul compte mon intérêt.
- Mais la difficulté centrale est la suivante : comment une institution peut-elle produire une liberté, si ce n'est en contraignant, obligeant, influençant – c'est-à-dire en contredisant la liberté ? C'est le dilemme que connaît tout enseignant, tout parent – et que devrait connaître tout politique (notamment dans les états d'exception comme le rappelait Tristan Storme).

#### Aporie 2 : 2 libertés contradictoires

Céline Spector et Mark Hunyadi ont noté que deux conceptions de la liberté du citoyen s'opposent ; pour le redire avec mes mots :

- la liberté du propriétaire (ou liberté-cockpit) qui considère qu'il a tous les droits sur son territoire, que ce soit un jardin, un secteur de vie (privée), un corps (se dire propriétaire de son corps - aussi compréhensible que soit cette défense de son intégrité – relève de cette conception) ... Toute intrusion est refusée (que ce soit celle d'autrui ou celle de l'État).
- La liberté de la personne : tout individu humain devient une personne par la relation avec son environnement, qui le personnalise ; il doit sa langue, sa culture, son éducation, sa sécurité,... à la société dans laquelle il naît puis vit – et à l'État qui gère cette société. Il revient même à l'État de fournir les conditions de son existence, y compris les « capacités » dont parle Amartya Sen, ces conditions qui permettent à chacun de se rendre libre, chacun de façon différente (mettre en place ces capacités différenciées est une forme d'intrusion dans la vie privée).

#### Aporie 3 : 2 fonctions contradictoires de l'institution:

- L'institution en charge du juste : l'expérience des sociétés léninistes ou fascistes manifeste le danger de croire qu'une institution peut connaître le bien de la société dont elle a la responsabilité. Le Bien relève au contraire de la conscience individuelle et l'institution (ou l'État) doit se contenter de rendre possible la recherche par chacun de son bien privé (religieux ou athée, etc.). L'institution doit donc se contenter d'établir les règles de la discussion sur ce qui permet à chacun de vivre son idéal – il s'adresse à des adultes et non à des enfants à éduquer et il établit avec eux les règles assurant la sécurité, la santé, la propriété, bref la liberté de faire ce que chacun veut : il établit uniquement des règles de justice.
- L'institution en charge du Bien commun : elle promeut un Bien commun au groupe, des valeurs communes, un idéal qui fasse l'unité, car un groupe ne peut vivre que s'il partage un Bien commun, commun et non individuel – ne serait-ce que pour accepter de vivre ensemble. Aussi toute institution est-elle éducative de ses membres (cf. L'Europe qui naît dans les institutions existantes) : elle permet d'énoncer ce qui les fait vivre ensemble ; elle perpétue la confiance initiale (Hunyadi) et met en résonance (Rosa) les différents acteurs.

#### Aporie 4 : le silence des institutions

Si, dans l'aporie précédente, on privilégie (comme je le ferais personnellement) l'institution du Bien commun :

- Les institutions en tous genres (lois, règlements, mais aussi administrations, associations, bâtiments, structures) sont mises en place pour transmettre des valeurs, des idéaux, une conception de l'existence ; par exemple un centre d'accueil pour femmes battues, une crèche d'aide à l'enfance, une maison de personnes âgées, et par-dessus tout un État de droit avec ses lois et ses procédures : chaque institution a été choisie pour écarter des dépendances, faciliter la vie, soutenir les plus faibles, ... et autres exigences de libérations concrètes.
- Mais les institutions, les structures, les lois, ... ne parlent pas ; elles ne disent pas (sauf dans les préliminaires de la loi qui ne font pas directement autorité) les valeurs qui ont justifié leur mise en place. Et de ce fait, elles peuvent être détournées 'en toute légalité' de leur fonction, rester lettre morte et ne pas transmettre ce qui les a motivées (un exemple pour moi en est la loi Veil. On connaît aussi des journaux, des structures qui servent de tout autres valeurs que celles qui ont justifié leur création). Ainsi les institutions, aussi nécessaires soient-elles, sont insuffisantes. Il leur faut un 'supplément d'âme' pour les faire vivre dans l'esprit initial (on en reparlera – mais cet esprit ne peut s'énoncer dans l'institution : ce serait remplacer le droit par l'ordre moral ; les responsables d'association le savent bien, face à des membres qui plaident la conformité aux statuts de leur

action perturbatrice et à qui on ne peut répondre en faisant appel à « l'esprit » de la maison). Le droit des structures posées doit être respecté jusqu'au bout, sans qu'on puisse lui opposer l'éthique, qui a pourtant présidé à la mise en place de l'institution. François Sureau auquel l'adjoint au maire du Croisic a fait appel dès le discours d'ouverture, le souligne (dans *Sans liberté*, Gallimard, Tracts, Paris, 2019) : l'Etat de droit doit être respecté et toute considération opportuniste ou moralisatrice écartée, si l'on veut qu'il joue sa fonction d'institution de la liberté.

J'évoquerais rapidement deux apories, plus connues

Aporie 5 : différence de temporalité :

- les institutions sont créées pour assurer la permanence d'une source de liberté : une loi, une construction, une structure associative sont faites pour durer et perpétuer la défense d'un droit. Elles doivent aussi anticiper sur le temps long.
- Mais toute institution doit évoluer, s'adapter aux nouvelles données du terrain, et principalement aux mentalités qui évoluent (évolution grâce aux institutions en place notamment – qui ont supprimé les causes initiales de leur existence). Cette aporie a été marquée par exemple la question de l'aéroport nantais de Notre-Dame-des-Landes.

Aporie 6 : différence d'espaces :

- les institutions relèvent de décisions les plus locales possibles (principe de subsidiarité – et aussi souhaits de démocratie participative et directe).
- Mais les influences, les causes de dépendances, les perturbateurs sont de plus en plus globaux et techniques, et exigent des instances de plus en plus globales et techniques – cela exige des pouvoirs délégués pour se spécialiser dans ces domaines. L'opposition connue participation/représentation manifeste cette difficulté.

### 3° Espérances

J'ai repris les « inquiétudes » qui pèsent sur la Liberté dans notre monde. Je m'y suis longuement attardé, d'abord parce qu'il est plus facile de parler de ce qu'on rejette que de ce qu'on espère, mais aussi parce qu'une analyse plus précise des difficultés aide à formuler des moyens d'espérer. Je suivrai le même plan que dans ce qui précède.

a) Libérations :

- « Rester éveillé » : si la révolte est le début de tout, il est nécessaire de rester ouvert à tous les appels des événements, accepter la révolte (Camus) et la 'transcendance' qu'elle porte : ne pas se blinder devant la masse des aberrations de notre monde.
- Énoncer : la parole libre, elle formule la révolte, l'objective, permet à l'autre de s'en saisir aussi, ou de la critiquer si elle n'est pas « raisonnable ». Le crible des autres et d'autres cercles que le mien (le complotisme guette) est indispensable.
- Instituer : mettre en place des structures qui étendent la libération au-delà du cas singulier (on en a eu un bel exemple autour de la prostitution).

b) Liberté : il faut prendre au sérieux les apories de l'institution. Mais aucune solution théorique à ces contradictions internes n'est possible ; les institutions ne procureront jamais par elles-mêmes la Liberté (attendre d'un texte de loi, d'un décret, que la fin de vie trouve un sens et se fasse dans la plus grande autonomie possible, c'est attendre l'impossible : il faut un cadre légal, mais il faut aussi des acteurs qui fasse vivre cette autonomie). Ce n'est que dans l'action, dans l'engagement personnels qu'institutions et Liberté sont conciliables ; il revient à l'engagement d'acteurs sociaux de garder l'orientation des institutions en faveur de la Liberté ; l'engagement individuel fait vivre un esprit dans la

lettre des institutions. Manifestons-le dans chacune des quatre apories mentionnées, mais uniquement sous forme de suggestions, car il revient à chaque acteur justement d'inventer, sur le terrain, la façon libératrice de mettre en œuvre l'institution. Aristote parlait de la prudence du sage (indéfinissable a priori), seule capable de mettre en œuvre la généralité de la loi, trop générale pour être adaptée : c'est ce qu'on attend de l'acteur social, du militant, du citoyen engagé.

- Aporie 1 : une institution ne peut rendre autonome ; si des acteurs instaurent une confiance *dans* l'institution, l'institution peut servir à libérer effectivement (confiance *dans* au sens où la confiance *accordée* à l'institution permet de vivre *en* confiance par l'institution). (Ex. : un responsable politique en charge de l'État de droit qui respecte de façon authentique la légalité donne confiance dans la forme légale et permet au citoyen d'y trouver un lieu de liberté authentique. Un fonctionnaire attentif sert intelligemment les règlements et donne confiance au demandeur en face de son guichet. Des lois sanitaires d'exception qui sont mises en place dans un esprit de service auront moins de mal à être acceptées comme nécessaires et libératrices dans la situation).
- Aporie 2 : liberté du propriétaire ou liberté de la personne ; si l'institution est mise en œuvre par des acteurs qui respectent la vie privée et qui la valorisent, elle permettra peut-être à chacun de percevoir que la vie privée n'est possible que par l'action publique (ex. : il serait souhaitable que l'on trouve un équivalent institutionnel à ce qu'on appelait autrefois l'éducation populaire : un lieu où l'épanouissement personnel s'expérimente dans le collectif, grâce à des éducateurs soucieux de faire vivre aussi bien les deux dimensions dans chaque activité).
- Aporie 3 : institution du juste/institution du Bien. Le Bien commun d'un groupe n'est jamais donné ; chaque membre du groupe l'expérimente en le construisant avec ses partenaires (même quartier, même ville, même pays, ..). La discussion entre partenaires fait expérimenter qu'il doit y avoir un Bien commun à ce groupe et qu'il convient de le réaliser à travers des institutions (lois du groupe, structures d'une métropole ...). Le Bien commun évoluera quand de nouveaux membres s'inviteront dans le groupe : l'arrivée d'immigrés fera bouger les constantes du groupe et fera reprendre la discussion, même si certains préféreraient une définition intangible de ce qui fait le Bien commun de ce groupe.
- Aporie 4 : le silence de l'institution. L'institution ne vit vraiment que par ceux qui l'ont instituée, qui ont participé à sa mise en place ou qui se sont imprégnés de l'esprit qui a présidé à son origine. Il importe donc que le plus possible de personnes participent à la mise en place des institutions qui les concernent. La subsidiarité (l'attribution de la décision au plus bas échelon concerné possible) en est un moyen. Mettre en œuvre ce qui est commun, juger s'il est nécessaire de le modifier : règles élémentaires de la démocratie qui transmettent un esprit faisant vivre l'institution.

EN conclusion, pour reprendre l'essentiel de ce que je retiens :

- il est nécessaire de garder la « triangulation » apparue au cours de ces journées : libérations, institutions, Liberté. C'est par l'exigence de libérations multiples qu'apparaît le besoin d'institutions, qui doivent elles-mêmes préserver l'esprit de Liberté qui a motivé leur élaboration. C'est la transcendance expérimentée dans la révolte qui doit animer les institutions pour qu'elles assurent la Liberté.

- Cet esprit de Liberté doit s'incarner nécessairement dans des institutions, malgré l'opposition entre ces deux temps. Une tension salutaire entre institution et Liberté doit demeurer.
- Cette Liberté n'est jamais repérable, déterminable ; elle n'est pas de l'ordre du conditionnement, du scientifique. Elle n'apparaît qu'aux yeux des acteurs qui acceptent d'utiliser les institutions pour faire naître une dimension autre que l'institution (comme le font idéalement, parents, éducateurs, soignants, politiques). Elle n'existe que pour ceux qui agissent en voyant dans la vie un « plan éthique » (une dimension, un niveau éthique), plan où l'autonomie est fondamentale : le réel n'est pas seulement constitué de déterminations, de contraintes, d'aspects objectivables... ; dès qu'il y a de l'humain, il y a aussi un « plan éthique » possible, souhaitable, où la liberté est possible, où l'humain se donne des normes et un sens pour sa vie. Ce que j'appelle « plan éthique » est cette façon de regarder la vie pour y faciliter, y admirer, la liberté naissant des conditions. La liberté n'existe que pour ceux qui la créent, par pour ceux qui ne voient que conditions et déterminisme. On a dit souvent ces jours-ci que la liberté est un chemin qui se fait en marchant : je ne dis pas autre chose.
- Une dernière chose pourtant. Je suis philosophe, mais aussi chrétien et je tente de trouver un accord entre mes analyses et ce qui m'est révélé. Le texte de Jean choisi pour la célébration il y a quelques minutes, me semble consonner avec ce qui précède. J'avais pensé aussi au texte de l'épître de dimanche dernier, parlant de l'Esprit de liberté qui accomplit la loi :
  - « Vous, frères, vous avez été appelés à la liberté. Mais que cette liberté ne soit pas un prétexte pour votre égoïsme ; au contraire, mettez-vous, par amour, au service les uns des autres.
  - Car toute la Loi est accomplie dans l'unique parole que voici : Tu aimeras ton prochain comme toi-même...
  - Puisque l'Esprit nous fait vivre, marchons sous la conduite de l'Esprit ».
  - Galates, 5. 13-14, 25*

Jean-Michel Vienne  
1/12 juillet 2022